

Séminaire 2022 sur la mobilité à l'attention des communes fribourgeoises

Pistes cyclables – Team Vélo

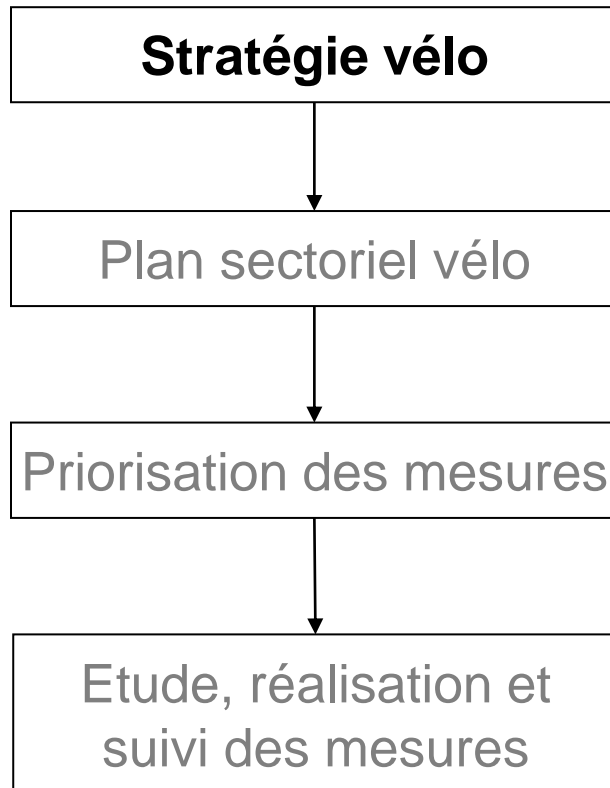
Halles des fêtes de St-Léonard, Fribourg, **4 octobre 2022**

Sommaire

1. Plan Sectoriel Vélo (PSV)
2. Team Vélo
3. Mise en œuvre des mesures du PSV

1. Plan sectoriel vélo

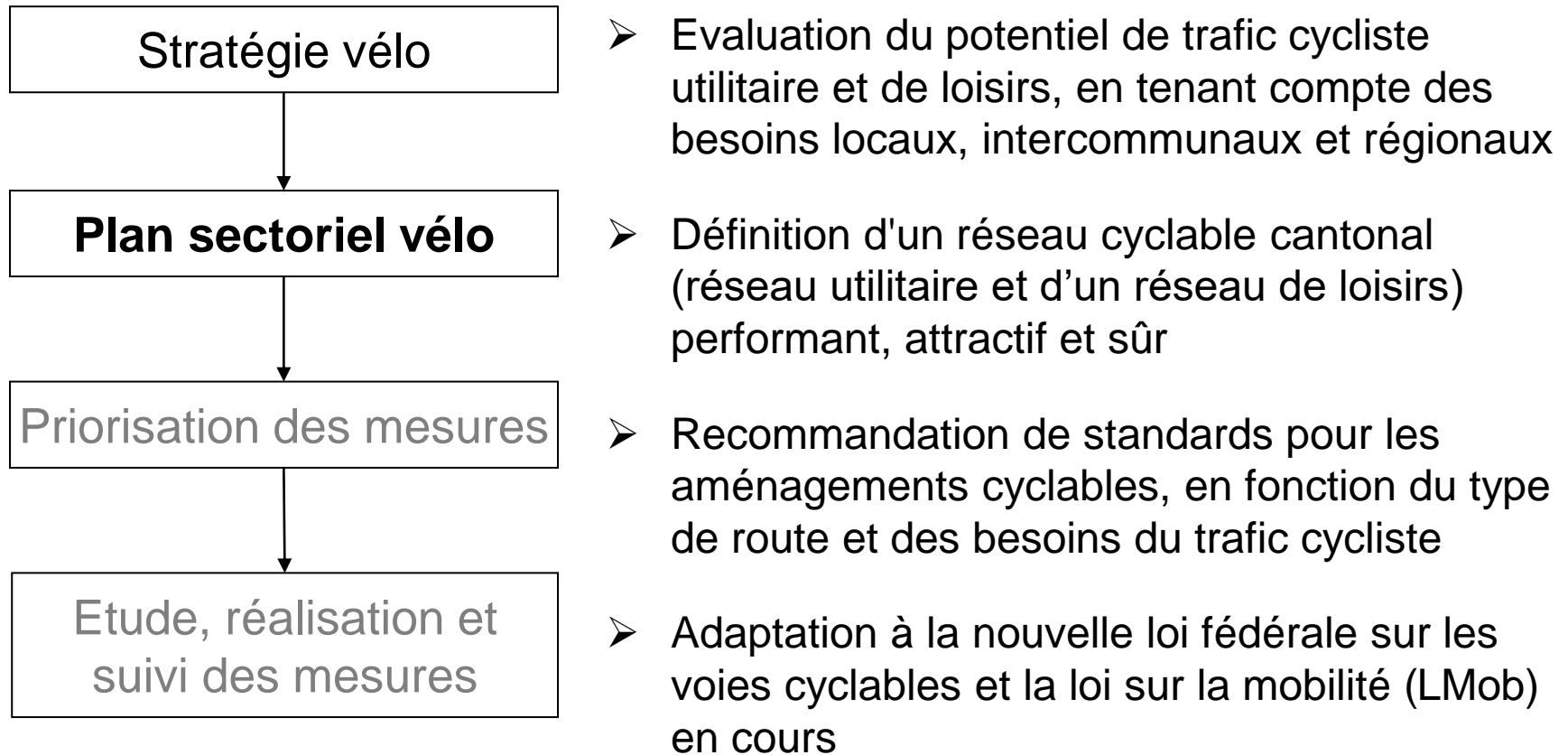
Étapes



- Considérer le vélo comme un mode de déplacement à part entière
- Augmenter le nombre de déplacements à vélo, **transfert modal**
- Donner au vélo un visage, Team Vélo
- Développement d'un réseau cyclable cantonal de qualité
- Stationnement, transbordement
- Promotion du vélo

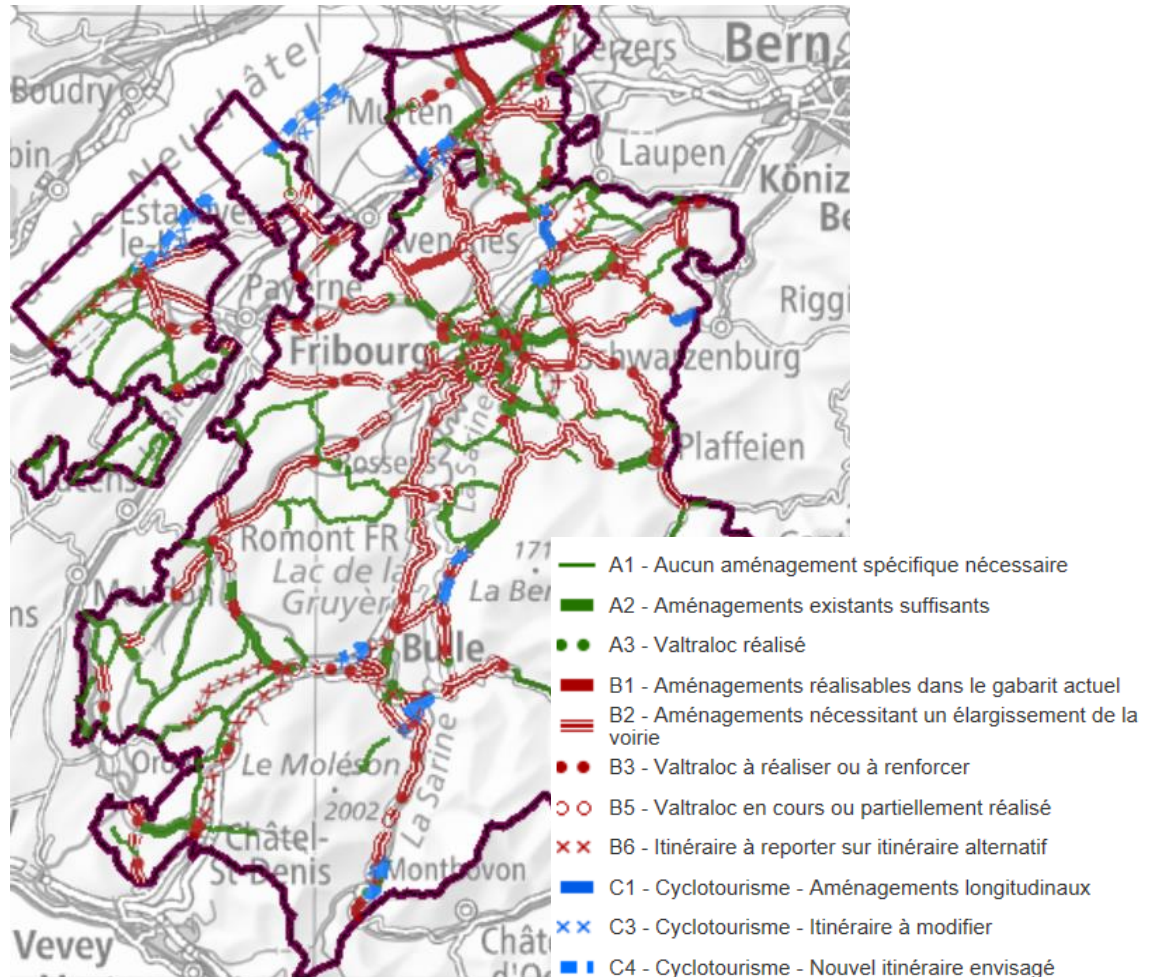
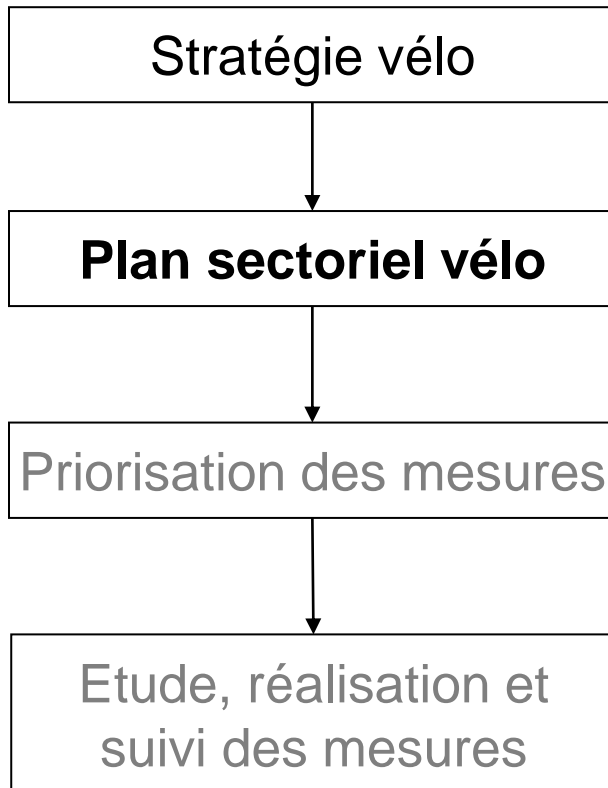
1. Plan sectoriel vélo

Etapes



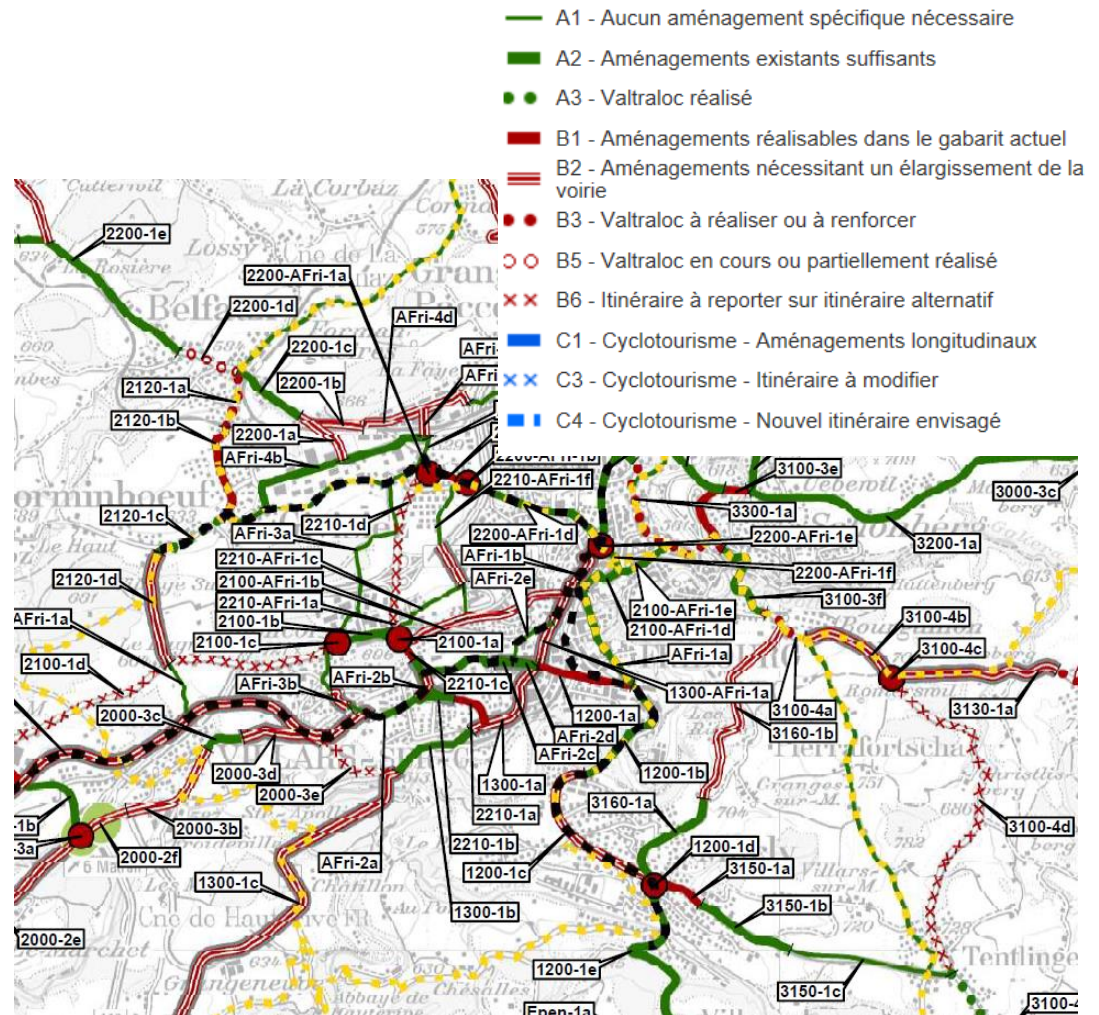
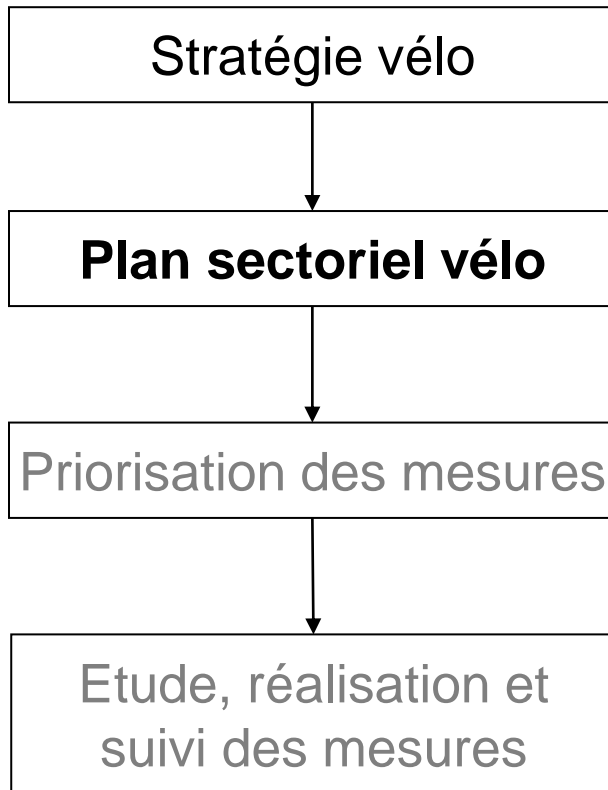
1. Plan sectoriel vélo

Etapes



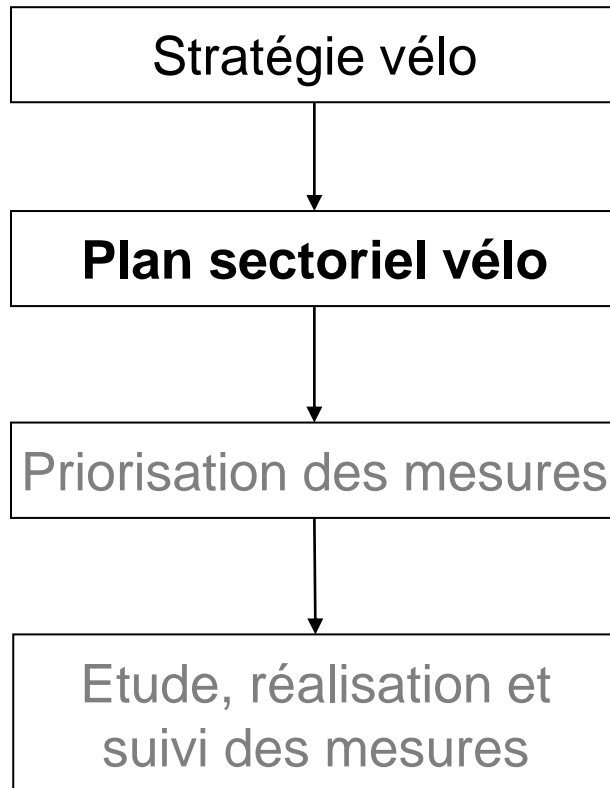
1. Plan sectoriel vélo

Etapes



1. Plan sectoriel vélo

Etapes

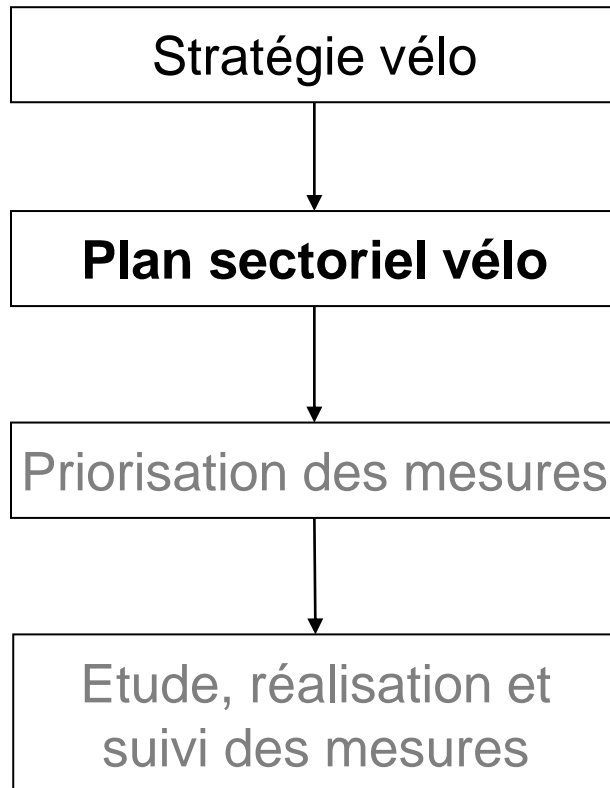


- Réseau cantonal cyclable utilitaire planifié à ce stade :
710 km (550 km RC et 160 km RCom)
268 mesures pour 150 mio. CHF
- Evolution du cadre légal et des recommandations en matière d'aménagements cyclables
*En dehors des localités, privilégier les aménagements hors chaussée - **pistes cyclables***

Itinéraires alternatifs aux routes cantonales : analyse systématique dans le cadre des études

1. Plan sectoriel vélo

Etapes



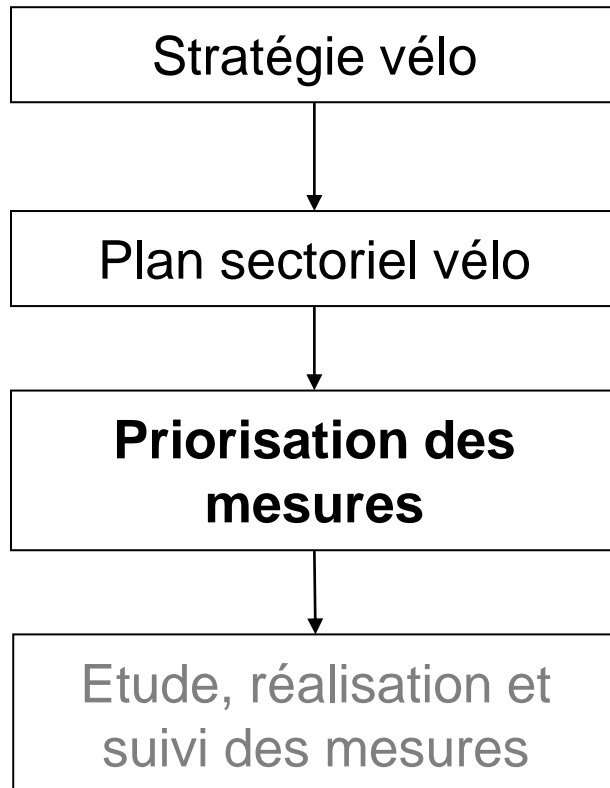
Piste cyclable



Bandes cyclables

1. Plan sectoriel vélo

Etapes

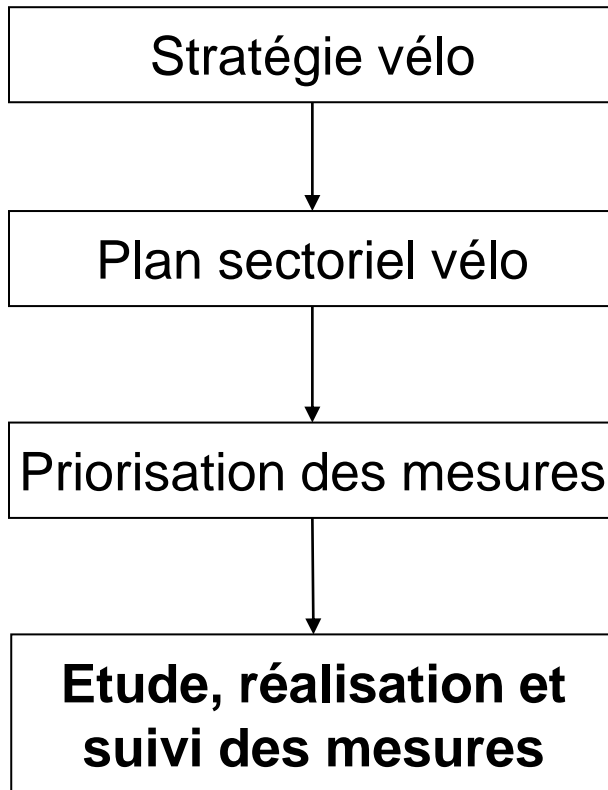


Critères d'utilité

- Tissu urbain, agglomérations
- Pôles générateurs de trafic cycliste (écoles, secteurs d'activités, points de transbordement sur les transports publics...)
- Liaisons structurantes entre localités
- Itinéraires de cyclotourisme, réseau Suisse Mobile

1. Plan sectoriel vélo

Etapes



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des ponts et chaussées SPC
Tiefbauamt TBA

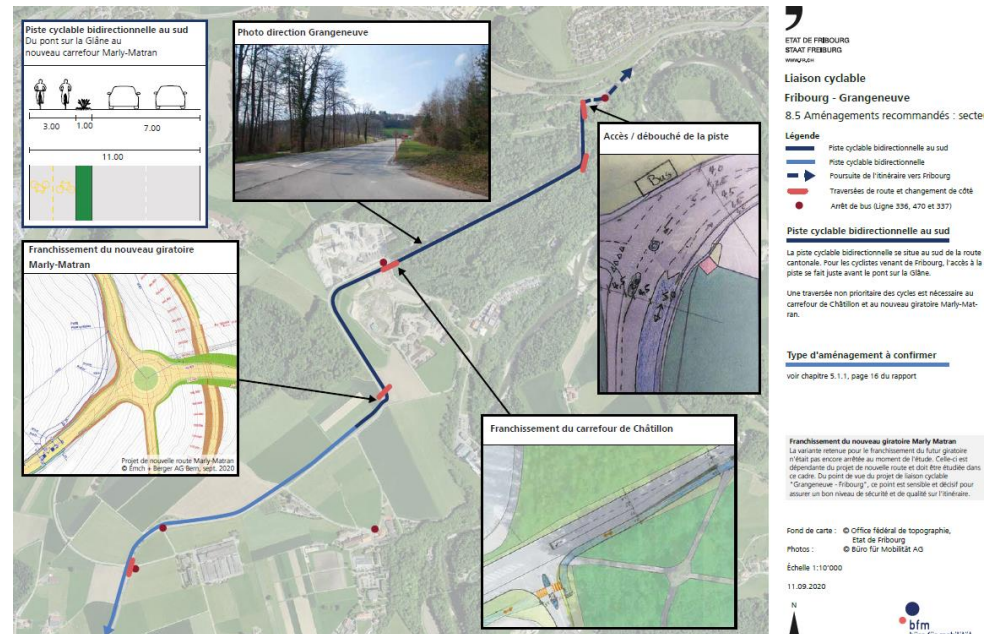
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 44
www.fr.ch/spc

Fribourg, le 20.05.2022

Cahier des charges

Plan sectoriel Vélo – étude préliminaire



2. Team Vélo

Composition et rôles

- 1 personne du SMO
Planification
- 1 personne du SPC
Mise en oeuvre
- 1 personne externe
Expertise externe

Le Team Vélo a pour principaux rôles de promouvoir le vélo, de mettre en œuvre la planification du réseau cyclable cantonal et de soutenir par le conseil divers projets de mobilité cyclable initiés par le canton ou les communes.

2. Team Vélo

Promotion du vélo

➤ Stationnement :

Fiche de standards s'adressant aux autorités communales et entreprises de transports publics.

➤ Élaboration d'un plan d'action:

Principes : valoriser l'existant, communiquer, chercher les synergies

➤ Via le Plan Climat cantonal, dès 2021 :

Soutien des cours enfant-parents de Pro Velo, cours de conduite e-bike du TCS, balades vélo de Pro Senectute

➤ Mesure 2022 :

Elaboration d'un catalogue «Excursions clé en main pour écoles»

**ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Service de la mobilité SMO
Amt für Mobilität SMO**

Places de stationnement vélos aux gares - Standards de qualité

Les places de stationnement constituent un maillon essentiel dans la promotion du vélo au quotidien. Des installations de stationnement de qualité encouragent notamment les déplacements pendulaires à vélo en direction de la gare. Synthétisées dans cette fiche, les normes VSS et le plan sectoriel des parcs-relais documentent des recommandations pour la planification et l'exploitation des places de stationnement vélo. Cette fiche de recommandations s'adresse à la fois aux autorités communales et entreprises de transports publics.

Dimensionnement

La norme VSS SN 640 065 indique la méthode de dimensionnement du nombre de places nécessaires, en se basant sur le nombre de voyageurs en départ de la gare. Une première estimation du nombre de places à maintenir ou créer à chaque gare fribourgeoise se trouve dans l'étude des **parcs-relais**.

Emplacement

Aux gares ferroviaires, il est préférable de recourir à des installations :

- > multiples, si possible situées sur chacun des accès à la gare ;
- > proches des quais (éloignement maximum : 100 m) ;
- > dont l'emplacement est avantageux par rapport aux places pour deux-roues motorisés et voitures ;
- > si possible en surface ;
- > visibles depuis le domaine public, ou bien signalisées ;



Source : Plan de Mobilité SA

Type d'installation

Les infrastructures ouvertes sont privilégiées. Pour augmenter le niveau de sécurité, 20% des places peuvent être proposés dans des boîtes à vélo verrouillables. Dans certaines gares, la création de petites vélostations peut être également pertinent et judicieuse.



Source : Plan de Mobilité SA



Boîte à vélo verrouillable - Fribourg
Source : Plan de Mobilité SA

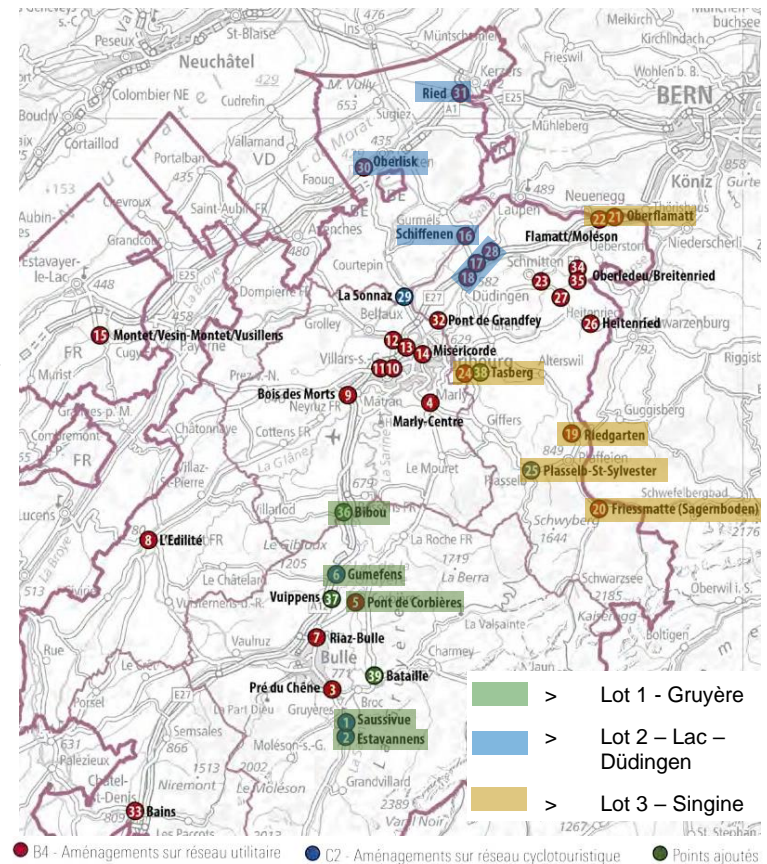


Vélostation verrouillable - Montigny
Source : Vélo de Montigny

2. Team Vélo

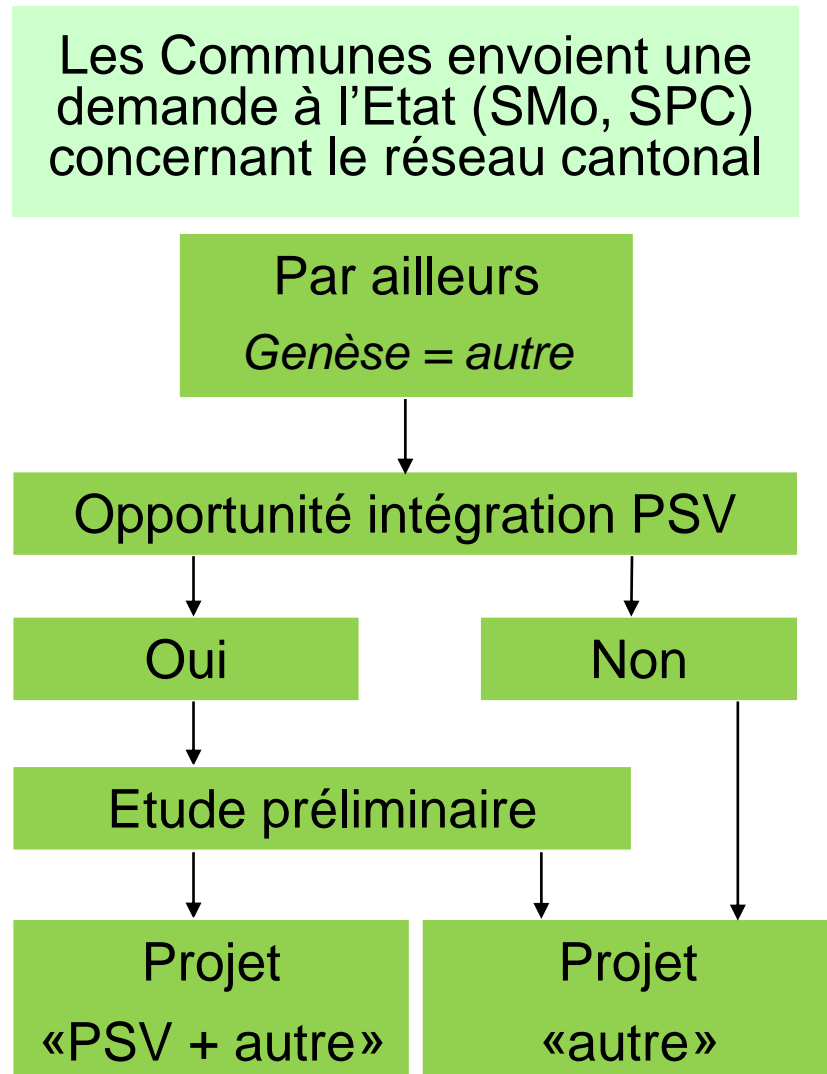
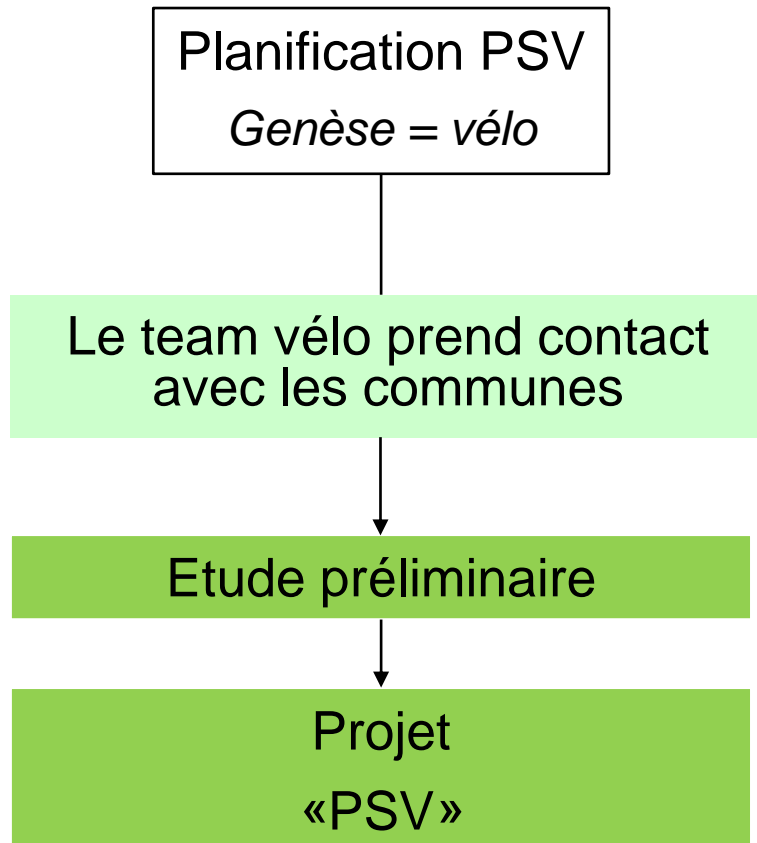
Plan de relance de l'économie fribourgeoise

- Mise en œuvre rapide – Mesures ponctuelles du Plan sectoriel vélo
Elaboration de projets (3 lots) pour sécuriser à court terme des tournants à gauche jugés problématiques pour les cyclistes
- Concours d'idées - Gruyère
Idées innovantes, audacieuses ciblant avant tout la pratique du vélo à des fins de loisirs



3. Mise en œuvre des mesures du PSV

Démarche et implication des Communes



3. Mise en œuvre des mesures du PSV

Etude préliminaire

- Définition d'un concept
 - Diagnostic de l'état existant*
 - Identification et quantification des usagers*

Consultation des acteurs locaux et des associations cyclophiles

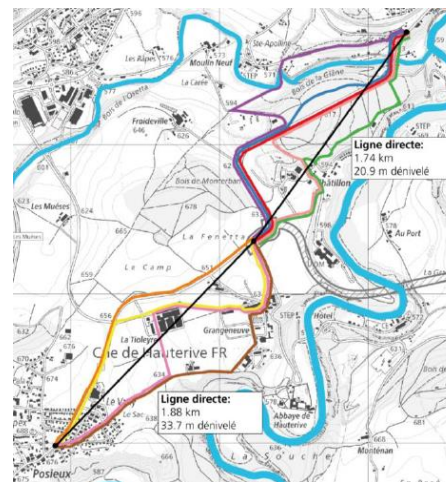
Etude de variantes

Vérification de la faisabilité

Rapport technique

- Durée 6 mois
- Financée par l'Etat

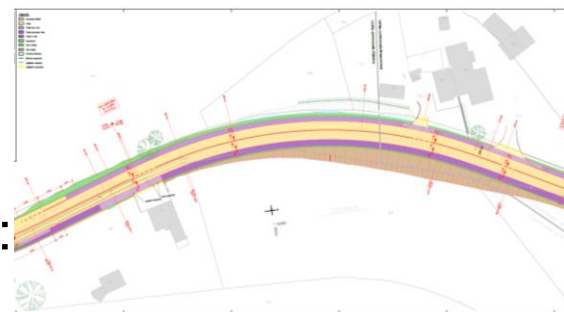
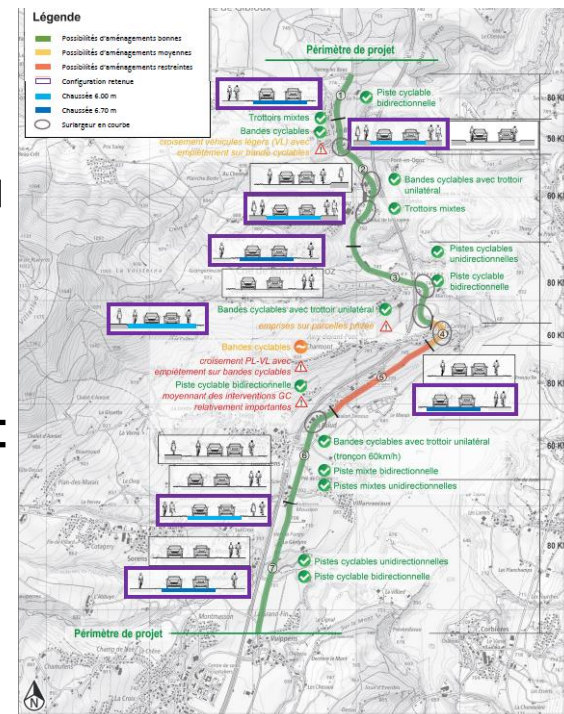
Vic.	Profil types	Respect des gabarits	Insertion dans le DP	Infrastructures nécessaires	Sécurité	Engines PSV	Attractivité	Continuité	Recommandation
E0									
.1		✓	✓	✓ Elargissement de la chaussée	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	➔ Possible
.2a		✓	✗	✗ Elargissement de la chaussée, partiellement sur domaine privé	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	➔ Possible, mais nécessite une emprise sur le domaine privé
.2b		✓	✓	✓ Elargissement de la chaussée	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	➔ Non recommandé, pas d'aménagement cyclable à la descente
.3		✓	✓	✓ Elargissement de la chaussée	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	➔ Non recommandé, nécessite une traversée de la RC pour s'insérer sur la piste
.4		✓	✓	✓ Elargissement de la chaussée	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	⊕ ⊕	➔ Non recommandé, pas d'aménagement cyclable à la descente, cheminement piéton au Nord de la chaussée pas nécessaire



3. Mise en œuvre des mesures du PSV

Elaboration de projets et réalisation

- Passage de l'étude préliminaire au projet : définition d'un périmètre de projet sur la base du concept de l'étude préliminaire, réalisation par étapes
- Phases de projet, réalisation et mise en service : processus standard pour les projets routiers cantonaux
- Financement selon la loi sur la mobilité (LMob) :
 - Voies cyclables cantonales et voies cyclables cantonales mixtes hors localité : 100% Etat
 - Voies cyclables cantonales mixtes en localité : 2/3 Etat et 1/3 commune



Merci de votre attention